

Rapport relatif aux obstructions exercées par les forces du maintien de l'ordre sur les observateurs LDH

Mouvement social des « gilets jaunes »
Montpellier
19 janvier 2019 – 9 mars 2019

Ligue des Droits de l'Homme - Legal Team

SOMMAIRE

Introduction	Page 3
I. Manifestation du samedi 19 janvier 2019	Page 4
II. Sortie du rapport sur les pratiques de maintien de l'ordre et saisine IGPN	Page 5
III. Manifestation du samedi 16 février 2019	Page 6
IV. Manifestation du samedi 23 février 2019	Page 8
V. Manifestation du samedi 2 mars 2019	Page 9
VI. Manifestation du samedi 9 mars 2019	Page 10
VII. Conclusion	Page 12

Introduction

La *Ligue des droits de l'Homme* (« LDH » ci-après) est une association nationale fondée en 1898. Elle regroupe les femmes et les hommes de tous horizons et toutes conditions, qui choisissent librement de s'associer afin de réfléchir, discuter, agir pour la défense des droits et libertés, de toutes et de tous. Elle intervient sur l'ensemble du territoire à travers ses sections locales.

La LDH effectue notamment des activités d'observation des manifestations et de l'usage de la force publique au cours de celles-ci. La mission de ses observateurs est la vérification, par l'observation, que le droit constitutionnel de manifester – *liberté publique fondamentale en démocratie* – peut s'exercer de façon effective, que le maintien de l'ordre s'effectue de manière proportionnée et dans le respect de la dignité des personnes interpellées.

Dans la section LDH Montpellier, cette observation s'effectue par le groupe de travail Legal Team. Le premier rapport effectué a été transmis au Défenseur Des Droits, qui sera également destinataire de l'ensemble des rapports effectués.

Au cours des manifestations, ses observateurs portent des dossards blancs comportant en recto-verso le logo rouge et l'inscription LDH. Les observateurs se présentent aux dispositifs de police et de gendarmerie au début de la manifestation afin d'être préalablement identifiés, de signaler leur présence et de préciser leur mission aux membres des forces publiques.

Le « rapport d'observation sur les pratiques du maintien de l'ordre » rédigé par la LDH pour la période du 15 décembre 2018 au 15 janvier 2019 alertait sur l'usage disproportionné de la force face aux manifestants.

Le présent rapport établit (par recoupement de vidéos et d'attestations) les agissements de certaines unités locales de police – en particulier la compagnie départementale d'intervention de l'Hérault (« CDI 34 ») et la brigade anti-criminalité (« BAC ») de Montpellier – à l'égard des observateurs de la Legal Team».

En effet, le nombre et la gravité des pressions exercées sur les observateurs augmentent chaque semaine : violences verbales et physiques, menaces et intimidations, contrôles d'identité et fouilles, obstructions aux missions d'observation.

Plusieurs signalements auprès de l'Inspection Générale de la Police Nationale et des dépôts de plaintes auprès du Procureur de la République ont été effectués.

I. Manifestation du samedi 19 janvier 2019

**Heure et lieu : 20h30, à l'intersection entre
la Grand Rue Jean-Moulin et le boulevard de l'Observatoire**

Madame C.H. et Monsieur O.P., deux de nos observateurs ont été victimes d'intimidations et de violences.

En effet, une escouade de la brigade anti-criminalité (BAC) de Montpellier, commandée par un brigadier-chef, a contrôlé leur identité. Les poches et le sac à dos de Madame C.H. ont été fouillés, ainsi que le sac à dos de Monsieur O.P. Dans ce cadre, un talkie-walkie appartenant à Monsieur O.P. (qu'il avait prêté à Madame C.H.) a été confisqué et n'a pas été restitué par la Police (donnant lieu à une plainte et à un signalement à l'IGPN). À noter, qu'aucun de ces fonctionnaires ne portait de matricule RIO visible (contrairement aux dispositions légales et réglementaires).

En outre, des agents ont commis des violences volontaires sur eux.

Monsieur O.P. a été injurié publiquement : "*Dégage ! Dégage ! Avocat de quoi ? Avocat de merde ! Avocat de mes couilles !*".

Il a été bousculé à plusieurs reprises et projeté au sol, ce qui lui a causé des douleurs physiques pendant plusieurs semaines et a nécessité une surveillance médicale.

Madame C.H. a été frappée au poignet pour que l'appareil avec lequel elle filmait tombe au sol, acte visant à faire obstruction à la mission d'observation et au constat des violences.

Elle a été bousculée avec un tonfa positionné à l'horizontale et son gilet de la *Ligue des droits de l'Homme* lui a été arraché volontairement par un policier.

Deux témoins ont assisté à ces scènes.

Une plainte pénale et deux signalements IGPN ont été réalisés les 21 et 25 janvier 2019 par les observateurs.

II. Sortie du rapport sur les pratiques de maintien de l'ordre et saisine IGPN

Le 23 janvier 2019, la LDH Montpellier a rendu public le rapport établi sur le période du 16 décembre 2018 au 15 janvier 2019 établissant des tirs de LBD40 hors du cadre règlementaire et donc sur des manifestants.

Ce rapport était transmis au soutien du recours en référé-liberté introduit devant le tribunal administratif de Montpellier, puis en appel devant le Conseil d'Etat.

Devant la Haute Juridiction étaient jointes des attestations et vidéos, produites par les observateurs de la Legal Team de Montpellier et d'un Street Médic de Montpellier sur les tirs de LBD40 injustifiés sur Axel P. et sur un militaire en permission qui sortait d'un restaurant le 23 janvier (et 2 février).

Une des vidéos de l'observatrice C.H., croisée avec une vidéo prise par une personne située à côté d'une autre touchée par un tir de LBD40 lors de la manifestation du 29 janvier 2019, permet d'identifier le fonctionnaire ayant tiré, caractérisant un tir au visage hors cadre règlementaire (légitime défense ...).

Ces vidéos et attestations ont été transmises notamment au soutien de saisines IGPN. Suite à la sortie de ce rapport et aux témoignages effectués par les observateurs de la Legal Team dans la presse ou auprès des instances dédiées – IGPN, Procureur de la République-.

Nous signalons également qu'un Street Medic, G. A. ayant témoigné de façon précise des agissements des forces de l'ordre lors du tir de LBD40 sur un militaire en permission sortant d'un restaurant - caractérisant un tir au visage hors cadre règlementaire (légitime défense)- fait désormais, selon des sources concordantes, l'objet d'interpellation publique, accusations publiques de comportement violent, et de pratiques harcelantes des forces de l'ordre.

III. Manifestation du samedi 16 février 2019

Heure et lieu : 17h32 et 17h36, rue Maguelone

Des fonctionnaires de la brigade anti-criminalité (« BAC ») de Montpellier et la compagnie départementale d'intervention de l'Hérault (« CDI 34 ») ont restreint la circulation de l'une de nos observatrices, C.H., l'obligeant à contourner la place de la Comédie par des ruelles pendant une dizaine de minutes pour atteindre sa destination.

Cette action visait à faire obstruction à la mission d'observation puisqu'au même moment l'unité de police laissait l'accès libre aux passants.

Les forces de l'ordre avaient pleinement conscience du rôle d'observation. En effet, les fonctionnaires de police s'exprimaient de concert en ce sens :

Un agent de la CDI 34 prend l'initiative de s'adresser à l'observatrice par ces mots : « Hé, les droits de l'homme, c'est là-bas qu'il faut filmer, c'est là-bas que ça caillasser. » Un agent de la BAC se rapproche d'elle et lui dit « Allez circulez, Madame. Circulez, il n'y a rien à filmer là, circulez, circulez ». Elle précise alors sa qualité d'observatrice. Quelques minutes plus tard, lorsqu'elle essaie de traverser la rue, un agent de la CDI l'en empêche en s'opposant physiquement à elle et il lui dit : « Dégagez, vous passez pas ; ça commence à bien faire, partez ! Vous nous embêtez, vous n'êtes pas objective : vous ne filmez que la Police. Respect à la loi, donc vous partez. »

Cette restriction avait manifestement pour motif et pour objectif d'entraver la mission de l'observatrice, mission manifestement mal comprise par les forces de l'ordre.

**Heure et lieu : 17h44 à 17h46, place de la Comédie
(près de la pharmacie, jusqu'à la rue Boussairolles)**

Un fonctionnaire de police de la brigade anti-criminalité de Montpellier a injurié publiquement l'une de nos observatrices, C.H. :

"[...] connasse. [...] Espèce de gauchiste va. [...] Anarchiste ! Gauchiste ! Tu es contre la démocratie, toi ! [...] la gauchiste ! [...] allez casse-toi va, casse-toi. [...] Anti-démocrate ! Vous êtes anti-républicaine, anti-démocrate. [...] pauvre c... Petite"

Cette dernière a alors demandé le numéro d'identification dit « RIO » du fonctionnaire de police, censé figurer sur un brassard qu'il ne portait pas – il ne lui a pas donné.

Il a ensuite continué :

"Allez va-t-en, ou sinon je prends ton nom et je vais te rentrer... Au co-mmi-ssa-riat [...]"

Une **plainte pénale** et un **signalement IGPN** ont été réalisés le 21 février 2019 par l'observatrice.

Heure et lieu : 18h15, rue de Villefranche

Des fonctionnaires de police ont **contrôlé l'identité** de deux de nos observatrices, N.D.et P.C.

Celui-ci n'était fondé sur aucun comportement répréhensible des observatrices, identifiables de part leur chasubles LDH et se tenant sur le côté de la manifestation.

Des fonctionnaires de police **ont fouillées (poches et sac à dos) sans motif** ces mêmes observatrices. Des documents qu'elles avaient en leur possession (notamment une circulaire de 2008 sur le droit de filmer les policiers) ne leur ont pas été restitués.

Heure et lieu : 18h40, Boulevard Henri IV

Des fonctionnaires de police ont menacé deux de nos observatrices, N.D.et P.C., de les interpellier et de les diriger au commissariat au seul motif qu'elles réalisaient leur mission pour la *Ligue des droits de l'Homme* (elles demandaient à l'interpellé de leur donner son nom pour qu'elles puissent prévenir ses proches, en l'espèce).

IV. Manifestation du samedi 23 février 2019

Heure et lieu : 16h06, 7 rue Foch

Des CRS ont violemment poussé deux de nos observatrices, N.D. et C.H., pour les faire reculer, ceci sans demande préalable. Elles n'ont pas opposé de résistance physique. Elles ont seulement informé les fonctionnaires qu'elles étaient en mission d'observation – sans effet.

Les Street Médics ont pu rester sur place. Nous relevons donc une action spécifique sur les observateurs LDH.

Un fonctionnaire de police d'une compagnie républicaine de sécurité ("CRS") a commis des violences volontaires sur l'une de nos observatrices, N.D..

Le policier l'a gazée à bout portant (à deux centimètres du visage) avec une gazeuse lacrymogène à main et ce alors qu'elle était en train d'exécuter ses ordres (reculer, en l'espèce).

Une **plainte pénale** et un **signalement IGPN** sont en cours. Une **saisine du Défenseur des droits** sera réalisée par la *Ligue des droits de l'Homme*.

Heure et lieu : 19h, 13 Boulevard de Strasbourg

Des fonctionnaires de police (qui semblent appartenir à la compagnie départementale d'intervention de l'Hérault – "CDI 34" - ont commis des violences volontaires sur C.H., observatrice à la LDH :

Un policier a frappé sur son casque avec un objet très dur (probablement sa matraque) et il l'a poussée contre une voiture stationnée sur le bas-côté près de laquelle elle se trouvait, puis il s'est saisi d'elle et l'a jetée au sol.

Ensuite un autre policier a à nouveau donné un coup sur son casque alors que cette dernière était au sol.

Une **plainte pénale** et un **signalement IGPN** ont été réalisés le 28 février 2019 par l'observatrice.

V. Manifestation du samedi 2 mars 2019

Heure et lieu :

- 17h30, à l'intersection des rues
Plan du Palais et Palais des Guilhem
- 18h08, devant le 11 rue Proudhon

Plusieurs fonctionnaires de police de la brigade anti-criminalité de Montpellier ont crié à haute voix le prénom de l'une de nos observatrices, C.H., sans raison apparente, et l'ont prise en photographie.

Une demie heure plus tard, des fonctionnaires de police de la même unité ont hurlé à très haute voix le nom de famille de la même observatrice et ce à plusieurs reprises.

VI. Manifestation du samedi 9 mars 2019

Heure et lieu : 14h, place Martyrs de la Résistance

Des fonctionnaires de police ont **contrôlé l'identité de deux observatrices LDH** : Mesdames N.D. et M.C., avant le début de la manifestation – lorsqu'elles sont allées se présenter au dispositif de police de la Préfecture. Le permis de conduire de Madame N.D. et le passeport de Madame M.C. ont été emportés par un agent dans une fourgonnette, sans qu'il fut possible de savoir ce qui a été réalisé avec, puis restitués.

Monsieur R.B, autre observateur, mentionne ces contrôles: "*nous [sommes] la cible de contrôles d'identité arbitraires (comme ce fut le cas de 2 membres ce samedi 9)*".

**Heure et lieu : 17h50, sur la place Auguste Fages
à l'angle de la rue Adam de Craponne**

Des fonctionnaires de police de la **compagnie départementale d'intervention de l'Hérault ("CDI 34")** ont commis des violences volontaires sur trois de nos observateurs ; Messieurs R.B, P.B. et J.O.:

Monsieur R.B se rendait (avec Messieurs P.B. et J.O.) sur le lieu d'une interpellation semblant violente (rue Adam de Craponne), en raison de hurlements entendus. En effet, Monsieur C. B. a eu sa caméra cassée par des agents, à l'occasion de son interpellation. Celui-ci est étudiant en cinéma et réalisait un travail dans le cadre d'un projet d'étude.

Alors que Monsieur R. B. se situait à une dizaine de mètres de la scène (pour éviter de gêner le travail des forces de l'ordre) un agent cagoulé s'est jeté vers lui en vociférant "*Dégage, casse-toi avec ton téléphone...*".

Monsieur R.B a été frappé à la main avec une matraque pour que l'appareil avec lequel il filmait tombe au sol, et a reçu un coup de poing au visage. Il décrit : "*J'ai vacillé et me suis écarté pour éviter d'autres coups. [...] Il s'est de nouveau précipité vers moi en brandissant sa matraque et en m'aspergeant de gaz lacrymogène. Je me suis enfui en courant.*"

Messieurs J.O. et P.B. ont été **violemment bousculés** et **leurs gilets respectifs de la Ligue des droits de l'Homme ont été arrachés par un policier.**

Une **plainte pénale** et un **signalement IGPN** sont en cours.

- Heure et lieu :**
- **15h55, devant le 3 rue Carré du Roi**
 - **16h50 et 17h, dans le quartier Figuerolles**
 - **18h, rue Jacques Coeur**
 - **18h05, devant le 3 rue de l'Aiguillerie**
 - **18h35, devant le 1 rue Proudhon**

Les fonctionnaires de police de la **brigade anti-criminalité de Montpellier** ont :

- interpellé à haute voix et à plusieurs reprises et sans raison le prénom de l'une de nos observatrices, C.H. ;
- hurlé à très haute voix le prénom et le nom de famille de la même observatrice ainsi que « RENTRE DANS TON VILLAGE, VA !!! »,
- exigé à deux reprises d'une personne interpellée qu'elle regarde dans la direction de la même observatrice, en la montrant du doigt et ce en mentionnant son prénom à plusieurs reprises...

Des fonctionnaires de police de la CDI 34 ont également formulé à plusieurs reprises et à haute voix le prénom de la même observatrice lorsqu'elle est passée devant eux.

Monsieur R.B évoque cette attitude des forces de l'ordre : *"depuis samedi 2 mars dernier, les agents de la compagnie d'intervention de la police et de la BAC ne cessent d'interpeller ma collègue lors des manifestations en raillant son nom."*

Ainsi ces interpellations quasi systématiques par un groupe de 5 à 10 fonctionnaires de police cagoulés revêtent un caractère récurrent et harcelant.

VII. Conclusion

La section LDH de la Ligue des Droits de l'Homme a, depuis plusieurs semaines, demandé aux observateurs de la Legal Team d'adjoindre à leur tenue permettant de les identifier comme observateurs – chasuble au logo et lettrage LDH, autocollants LDH de signalisation – le port d'un casque, si possible, afin d'éviter toute blessure importante.

Ce port de casque s'est révélé déterminant lors du matraquage de l'observatrice C.H.

Certains observateurs portent des lunettes de ski suite au gazage à très courte distance dans les yeux de l'observatrice N.D.

Nous constatons que ces précautions ne peuvent nous prémunir de violences de type coup de poing, projection au sol, chasubles arrachées, invectives harcelantes qui, effectuées par les forces de l'ordre, sont traumatisantes.

Nous constatons également que nos observateurs sont pris en photographie par les forces de l'ordre.

Nous avons conscience qu'au travers de ces violences, il s'agit d'entraver, d'empêcher une observation des pratiques de maintien de l'ordre.

Les missions d'observation de la LDH sont susceptibles de mettre en lumière d'éventuels dysfonctionnements dans l'organisation du maintien de l'ordre et des pratiques policières en général.

Dès lors, il est essentiel que les observateurs puissent effectuer leur mission en toute sécurité ; il est dans l'intérêt de notre démocratie que l'Etat et ses organes déconcentrés fassent respecter cette façon de procéder.

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 dispose en son article 12 que « *La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée* ».

Une **saisine du Défenseur des droits** sera effectuée par la *Ligue des droits de l'Homme* de Montpellier sur la base du présent rapport.

Rapport collectif établi par la Legal Team de la section de la LDH Montpellier, le 20 mars 2019.